

Communiqué de presse

Une plateforme partenariale pour booster le commerce en Ile-de-France : 4 défis, 12 priorités

Atout majeur pour la vitalité des centres villes et au service des populations, le commerce est une des priorités de la CCI Paris Ile-de-France et ses CCI départementales et territoriales. C'est pour placer le commerce à la hauteur des transformations numériques et sociétales que connaissent les territoires, et répondre aux enjeux d'amélioration de service dans la perspective d'événements mondiaux comme les JO 2024, qu'elle a mobilisé depuis juin 2017 les pouvoirs publics, Etat et collectivités locales, la Caisse des dépôts et consignations, la CRMA, les fédérations professionnelles, les associations de commerçants et les organisations patronales pour saisir tous les leviers d'actions nécessaires en faveur d'un commerce attractif.

Réunis à nouveau le 22 juin 2018, les acteurs du commerce signent une convention-plateforme multi-partenariale qui affirme leur volonté commune de rassembler les savoir-faire et les moyens pour améliorer la performance du commerce en Ile-de-France.

Les engagements de la plateforme partenariale s'articulent autour de quatre axes stratégiques pour l'avenir du commerce francilien :

- 1. Améliorer la relation au consommateur** par de nouvelles pratiques, en particulier la digitalisation du commerce, en sensibilisant et formant les commerçants à l'importance des nouveaux usages numériques et à leur impact sur leur e-réputation.
Renforcer les potentialités du commerce physique en favorisant le déploiement d'une offre expérientielle, et faire du commerce non sédentaire un atout pour nos villes en diffusant un guide de bonnes pratiques pour les collectivités territoriales et les commerçants/artisans.
- 2. Optimiser les mobilités et les livraisons**, avec l'élaboration d'un vade-mecum à l'attention des collectivités territoriales sur les attentes des commerçants en matière de gestion du stationnement et des livraisons, et sur des mesures pour adapter la logistique urbaine au commerce de centre-ville,
- 3. Réguler les implantations commerciales** par des évolutions juridiques, en veillant à une répartition optimale des différentes formes de commerce sur nos territoires et en rééquilibrant les obligations qui pèsent sur le commerce physique et le e-commerce.
- 4. Sécuriser et développer la prévention**, entre autres en optimisant les moyens de prévention et de lutte contre la délinquance déjà engagés par l'Etat par une action plus coordonnée des partenaires, en vue de former les commerçants et artisans aux « bons réflexes sécurité ».

La co-construction de cette plateforme permet de rassembler dans le cadre d'une action collective les représentants des pouvoirs publics et des commerçants autour de solutions ciblées, d'objectifs mesurables, suivis dans un dialogue qui se veut ancré dans la continuité et garant du rôle de chaque partenaire.

Relations presse

CCI Paris Ile-de-France

Hassan Chalada - 01 55 65 70 57 – hchalada@cci-paris-idf.fr

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)